



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 janvier 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement
et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels
Troisième session
Genève, 6-8 avril 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/7 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

3. Cette troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008. Elle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays en

transition, à se doter de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels ainsi que de mécanismes de coopération pour renforcer leur secteur des services et son efficacité, sa compétitivité et sa capacité d'exportation (par. 94 b)).

4. Conformément à la décision du Conseil, la troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle sera consacrée aux questions suivantes: a) tendances et principales caractéristiques des cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services d'infrastructure (transports, télécommunications, énergie, services financiers et approvisionnement en eau, par exemple), au développement et au commerce; b) efficacité et efficacité des cadres réglementaires et institutionnels, et leurs interactions avec les capacités de production, des objectifs non commerciaux, y compris les politiques d'accès universel, et la libéralisation du commerce; c) échange d'expériences et de meilleures pratiques concernant la formation de capital humain, et examen de cadres institutionnels et réglementaires à partir d'études de cas par secteur et par mode (y compris le mode 4) et d'examen des politiques suivies; et d) accords commerciaux, cadres réglementaires et institutionnels et obstacles réglementaires aux exportations.

5. Des cadres réglementaires et institutionnels efficaces et efficaces sont indispensables au maintien d'infrastructures solides, comme l'expérience l'a montré partout dans le monde. Le renforcement des infrastructures constituant un élément non négligeable des plans de relance et des stratégies de croissance des pays, la réglementation revêt une importance toute particulière pour ceux qui, après la crise, s'efforcent de parvenir à un développement économique et social durable et partagé. Le renforcement des liens entre les outils réglementaires et institutionnels d'une part et d'autre part les politiques sectorielles, en matière de planification du développement, de commerce et d'investissement par exemple, mobilise de plus en plus d'attention. De nombreux pays sont en train d'adopter une approche plus globale et plus cohérente des services d'infrastructure, du développement et du commerce.

6. La réunion d'experts s'efforcera de faciliter la compréhension de toutes ces questions et des solutions qui s'offrent afin d'aider les décideurs et les régulateurs à améliorer leurs outils réglementaires et institutionnels et à réduire les risques d'échec, tout en répondant aux priorités de politique intérieure. S'appuyant sur les débats et les recommandations des deux premières sessions, les experts examineront les moyens de résoudre des problèmes réglementaires et institutionnels clés, tels que l'entrée sur le marché, la tarification, le lien/phénomène d'entraînement entre règles de la concurrence et règles sectorielles, et la cohérence des politiques concernées. Ils s'intéresseront tout particulièrement au secteur des services financiers, où les réformes réglementaires consécutives à la crise semblent avoir des incidences d'une ampleur considérable, notamment sur les pays en développement et les PMA.

7. Enfin, les experts procéderont à un examen par secteur de la relation entre le commerce des services d'infrastructure et les outils réglementaires et institutionnels correspondants. Ils étudieront plusieurs moyens de combattre les mesures réglementaires qui limitent ce commerce, en particulier les exportations provenant des pays en développement.

8. Les résultats de cette session alimenteront les travaux de la session finale de la réunion d'experts pluriannuelle, qui devrait évaluer les incidences des cadres réglementaires et institutionnels des services d'infrastructure sur le développement et le commerce et identifier des solutions pratiques, des options et des programmes de renforcement des capacités ainsi que des lignes directrices ou des listes récapitulatives de meilleures pratiques à l'intention des décideurs et des autorités chargées de la réglementation.

9. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/8 Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels – Accroître les débouchés commerciaux des pays en développement

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

10. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquels ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Liping Zhang et M^{me} Faustina Attobra-Wilson, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0044; courriel: liping.zhang@unctad.org et faustina.attobra-wilson@unctad.org .